

DELIBERATION N° 2023.09.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Olivier MORVAN, Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Marie-Claire NAESSENS, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Maurice VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS, ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT, ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER

Était absent :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.09.06
CLASSE DE DÉCOUVERTE 2024**

M. Le Maire explique que dans le cadre scolaire, l'équipe pédagogique du groupe scolaire Alain Decaux souhaite organiser des classes de découverte ou culturelles avec nuitées. Celles-ci s'intègrent au projet de l'école et permettent de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux et selon des conditions de vie différentes. Le financement de ce séjour est assuré par la municipalité à laquelle s'ajoutent le plus souvent une aide de l'APE et la contribution des familles.

M. Le Maire rappelle qu'il convient de soutenir les initiatives de cette nature, en favorisant la participation du plus grand nombre d'élèves à ce séjour et qu'à cet effet, il importe de limiter la participation financière des familles en contribuant au financement de ce voyage et en proposant un paiement échelonné.

Aujourd'hui, le projet de classe de découverte 2024 se concrétise. Ce voyage concernera les 50 élèves de la classe de M. VICHERY (CE2/CM1) et de Mme PETIT (CM1/CM2).

Le départ de cette classe se ferait fin mars / début avril en Haute-Savoie (74), à proximité du Lac Léman, à La Chapelle d'Abondance. Les devis ont été demandés et ne devraient plus tarder.

Dans l'attente de la confirmation du prix du voyage, du transport et d'éventuelles options, il est proposé dans un premier temps d'allouer une somme au groupe scolaire Alain Decaux au titre de la participation de la Commune au financement de la classe de découverte 2024 à hauteur de 50% du coût du voyage selon l'étude estimative suivante :

- ✓ Classe de découverte 2022 = 482€ / élève
- ✓ Estimation classe de découverte 2024 (+10%) = 530€ / élève
- ✓ Estimation du coût total du voyage : 530€ x 50 élèves = 26 500 €
- ✓ Estimation du financement de la commune : 26 500 € / 2 = 13 250 €

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **Accepte une participation de la commune au financement de la classe de découverte 2024 d'un montant d'environ 14 000,00 €.**

ACCEPTÉ une participation financière de la commune au financement de la classe de découverte 2024 à l'UNANIMITÉ

Dans un second temps, M. Le Maire propose de donner aux familles la possibilité d'un paiement échelonné, de décembre 2023 à mars 2024 maximum, selon l'étude estimative suivante :

- ✓ Estimation du coût total du voyage = 26 500 €
- ✓ Estimation du financement de la commune = 14 000 €
- ✓ Estimation de la demande de financement auprès de l'APE + actions diverses (10%) = 2 650 €
- ✓ Estimation de la contribution des familles : 9 850 € / 50 élèves = 197 € soit 200,00 €

Afin que la gestion ne soit pas trop compliquée, il sera demandé à toutes les familles, dans un premier temps un chèque de 50,00€.

Ce chèque sera à remplir à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville et à remettre pour le 1^{er} décembre 2023 au plus tard.

En fonction des subventions accordées et du coût final de la classe de découverte, nous pourrons ajuster le solde par des mensualités qui seront étudiées lors du Conseil Municipal de décembre 2023 en prenant en compte cette fois le quotient familial des familles.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **Accepte la possibilité pour les familles, d'un paiement échelonné, maximum, avec un premier versement de 50,00 € pour toutes les familles en décembre 2023.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 059-215906090-20230928-DELIB_20230906-DE



ACCEPTÉ un paiement échelonné pour les familles participant à la classe de découverte 2024 à l'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 16 octobre 2023

Le Maire,

Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,


Charline DECARNIN

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le



ID : 059-215906090-20230928-DELIB_20230906-DE